

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
(DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019)

Sommaire

LE CADRE GENERAL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'article L 2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

LE CADRE GENERAL

Depuis la dissolution du budget CCAS, la commune compte un seul budget. La préparation du budget est basée sur l'évaluation précise et sincère des dépenses et des recettes de l'année.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Conscient des enjeux, les débats d'orientation budgétaire, menés au préalable par la commission des finances ont dégagé les priorités suivantes :

- Continuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre à l'investissement. C'est en maintenant ses efforts de gestion que la collectivité pourra maintenir sa capacité à investir,
- Ne pas augmenter la fiscalité,
- Engager la première tranche de réalisation du projet de l'immeuble de la Gare

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté la gestion des affaires courantes regroupées dans la section de fonctionnement, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Rappels de quelques principes :

- ⇒ D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement
- ⇒ Le budget est voté pour l'année civile,
- ⇒ Le budget doit obligatoirement être présenté en équilibre, les recettes égalant les dépenses,
- ⇒ Le budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET par CHAPITRES

Section de fonctionnement

Dépenses

Recettes

CHAPITRES	Montant	CHAPITRES	Montant
011 Dépenses courantes	342 420,00 €	002 Excédent N-1 reporté	160 280,51 €
		013 Atténuations de charges	16 000,00 €
012 Charges de personnel	400 000,00 €	70 Produits de services	41 850,00 €
022 Dépenses imprévues	35 000,00 €	73 Impôts et taxes	551 000,00 €
65 Autres charges gestion courante	96 185,00 €	74 Dotations, participations	309 954,00 €
66 Charges financières	26 400,00 €	75 Produits de gestion courante	40 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	700,00 €	77 Produits exceptionnels	650,00 €
68 Provisions	5 000,00 €	78 Provisions	5 000,00 €
Total dépenses réelles	905 705,00 €	Total recettes réelles	1 124 734,51 €
042 Amortissements	9 860,00 €	042 Travaux en régie	30 000,00 €
023 Virement section d'investissement	239 169.51 €		
Total général	1 154 734,51 €		1 154 734,51 €

Section d'investissement

Dépenses

Recettes

CHAPITRES	Montant	CHAPITRES	Montant
001 Solde d'investissement reporté	257 908,53 €		
020 Dépenses imprévues	27 109,51 €	024 Produits de cessions	62 000,00 €
16 Remboursement d'emprunts	57 094,00 €	10 Dotations	307 067,76 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 Subventions diverses	207 200,00 €
204 Subventions d'équipement	2 000,00 €	16 Emprunt et dettes	400 800,00 €
21 Immobilisations en cours : travaux divers	788 800,00 €		
23 Immobilisations en cours	40 000,00 €		
Restes à réaliser	35 185,23 €	Restes à réaliser	12 000,00 €
Total dépenses réelles	1 208097,27 €	Total recettes réelles	989 067,76 €
		021 Virements section de fonctionnement	239 169,51 €
040 Opérations d'ordre	30 000,00 €	040 Opérations d'ordre	9 860,00 €
041 Opérations patrimoniales	9 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	9 000,00 €
Total général	1 247 097,27 €	Total général	1 247 097,27 €

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

✓ Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elles sont constituées par des dépenses d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures diverses, les charges versées à la Communauté de Communes Val'Eyrieux, les assurances, les taxes foncières, l'électricité, les locations mobilières, les intérêts d'emprunts, les salaires du personnel communal, le versement des subventions aux associations, la contribution au SDIS etc...

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un montant de dépenses d'équipements.

Evolution des dépenses de fonctionnement inscrites pour 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en %
011 – Charges à caractères général	356 000,00 €	342 420,00 €	- 3,82
012 – Charges de personnel	410 000,00 €	400 000,00 €	- 2,44
65 – Autres charges de gestion courante	93 385,00 €	96 185,00 €	+ 3
66 – Charges financières	28 450,00 €	26 400,00 €	- 7,21
67 – Charges exceptionnelles	700,00 €	700,00 €	0
68 - Provisions	8 730,00 €	5 000,00 €	- 42,73
022 – Dépenses imprévues	13 321,67 €	35 000,00 €	+ 162,73
042 - Amortissements	18 850,00 €	9 860,00 €	- 47,7
Sous total	929 436,67 €	915 565,00 €	- 1,5
023 – Virement section d'investissement	264 150,21 €	239 169,51 €	- 9,46
TOTAL	1 193 586,88 €	1 154 734,51 €	- 3,26

Chapitre 011 – Les charges à caractères générales

Ce chapitre regroupe toutes les charges de fonctionnement de la collectivité reconduites à l'identiques par rapport à l'exercice 2018 en tenant compte des hausses des prix dus à l'inflation.

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Chapitre 012 – Les charges de personnel

Les dépenses de la masse salariale ont été contenues au maximum en respectant les évolutions suivantes :

- Revalorisations indiciaires des agents au 01/01/2019,
- Changement d'échelons pour 4 agents,
- Poste de 2 saisonniers juillet et août pour la surveillance du plan d'eau,
- Poste de remplacement au service technique pour 3 mois (en 2018 recrutement d'une personne pour 6 mois suite à l'arrêt maladie d'un agent du service technique),
- Cotisation patronale ASSEDIC en baisse (4,05 % au lieu de 6,40 %),
- Cotisation salariale CNRACL en hausse (10,83 % au lieu de 10,56 %).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le montant global s'élève à 96 185,00 €. Les principales modifications par rapport à l'exercice 2018 concernent :

- Revalorisation de la contribution municipale de 50,00 € par enfant, dans le cadre du fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association de l'école St Joseph.
- Au compte 6542 pour les créances éteintes suite à des liquidations judiciaires pour un total de 773,79 €

Est intégré dans ce chapitre la contribution incendie 2019 égale à 22 985,00 €

✓ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 s'élèvent à **1 154 734,51 €**.

Evolution des recettes de fonctionnement inscrites pour 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en %
013 – Atténuation de charges	4 820,00 €	16 000,00 €	+ 231,95
70 – Produits des services	23 970,00 €	41 850,00 €	+ 74,6
73 – Impôts et taxes	550 000,00 €	551 000,00 €	+ 0,2
74 – Dotations et participations	274 773,00 €	309 954,00 €	+ 12,8
75 – Autres produits gestion courante	40 500,00 €	40 000,00 €	- 1,23
76 – Produits financiers	0,01 €	0,0 €	0
77 – Produits exceptionnels	1 450,00 €	650,00 €	- 55,17
78 – Provision	8 730,00 €	5 000,00 €	- 42,73
042 – Opérations d'ordre	30 000,00 €	30 000,00 €	0
TOTAL	934 243,01 €	994 454,00 €	+ 6,45
002 – Excédent fonctionnement	259 343,87 €	160 280,51 €	
TOTAL GENERAL	1 193 586,88 €	1 154 734,51 €	- 3,26

013 – Atténuations de charges

Pas de remboursement attendu de rémunération ou de charges liés au personnel communal en activités.

Suite à une décision de justice, l'URSSAF doit reverser à la collectivité la somme de 16 000,00 € de charges.

70 – Produits de services

L'augmentation du chapitre 70 est issue de la recette attendue dans le cadre de l'aménagement forestier relatif aux coupes de bois 2019 en forêt communale.

73 – Impôts et taxes

En ce qui concerne les recettes fiscales, il a été décidé en 2019 de reconduire à l'identique les taux d'impôts locaux votés en 2018 et de prévoir au BP un montant de 410 000,00 € compte tenu d'un encaissement de 410 770,00 € en 2018.

La prévision 2019 de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de Val'Eyrieux est de 121 000,00 € pour 121 057,73 € obtenus en 2018.

74 – Dotations et participations

Pour les deux principales recettes, dotation globale de fonctionnement (DGF) et dotation de la solidarité rurale (DSR), les crédits prévus sont supérieurs à ceux de 2018, compte tenu des recettes octroyées à la collectivité l'année n-1.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à **1 247 097,27 €**.

Evolution des dépenses d'investissement inscrites pour 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019
16 - Emprunts	54 790,01 €	57 094,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 500,00 €	0,00 €
204 - Subventions d'équipement	2 000,00 €	2 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	366 100,00 €	788 800,00 €
23 - Immobilisations en cours	210 000,00 €	40 000,00 €
Restes à réaliser	2 089,80 €	35 185,23 €
020 - Dépenses imprévues	10 410,20 €	27 109,51 €
040 - Opérations d'ordre	30 000,00 €	30 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	23 451,42 €	9 000,00 €
001 - Solde investissement reporté	164 026,39 €	257 908,53 €
Total	913 367,82 €	1 247 097,27 €

Restes à réaliser :

- 4ème tranche d'éclairage public 22 000,00 €
- Isolation ADMR 8 500,00 €
- Honoraires maitre d'œuvre projet gites hébergement 4 685,23 €

Etat de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 56 294,00 €. L'endettement est en baisse, avec un encours de la dette de 647 491,76 € au 31/12/2018.

	Montant emprunt	Montant capital au 01 janvier 2019	Annuités	
			Capital	Intérêts
Total global	1 210 714,49 €	647 491,76 €	82 663,29 €	56 293,57 € 26 369,72 €

La dette est composée de cinq emprunts dont 1 à taux variable. Tous les autres emprunts sont à taux fixe.

Un emprunt se termine en 2020 et un autre en 2022.

L'investissement augmente le patrimoine communal.

Les principales opérations prévues pour l'année 2019 sont les suivantes :

- Changement des fenêtres bâtiments communaux : à l'Ecole primaire publique ainsi, ex appartement situé rue de la Poste, gîtes,
- Création d'un nouveau columbarium car celui existant n'a plus de places disponibles,
- Goudronnage de la voirie communale,
- Création d'une piste forestière pour la coupe de bois,
- Aménagement et sécurisation du pont de Taussac,
- Réhabilitation du bâtiment de la Gare en gîtes d'hébergement touristique : tranche ferme

Le volume des dépenses d'investissement est en forte augmentation impacté par le projet de réhabilitation du bâtiment communal de la Gare.

Contexte et objectifs du projet :

La commune, soucieuse de s'inscrire dans la stratégie de développement touristique d'Ardèche Plein Cœur et de développer sa dynamique, engage le projet de réhabilitation de bâtiment de la Gare, situé en bordure de la Dolce Via, pour offrir des services commerciaux de location et réparations de vélos, de restauration et de gîtes d'hébergement de groupe proposant accueil et espaces communs.

Un logement d'habitation pour le gérant de l'activité d'hébergement est obligatoire, la commission de sécurité de Tournon ayant exigé sa présence sur place.

Ce futur équipement associé à l'activité de randonnées et au vélotourisme, est destiné à accueillir tous les groupes de population pour de courts séjours ou à la nuitée. La capacité d'accueil présentée se situe entre 16 et 22 personnes.

Pour l'exercice 2019, les investissements du projet concernent la tranche ferme des 13 lots du marché, des missions obligatoires de coordination en matière de sécurité et protection santé du chantier, pour un montant de 540 000,00 € HT, pour lesquels la collectivité pourra bénéficier de remboursements de crédit de TVA des opérations effectuées.

✓ **Les recettes d'investissement**

Evolution des recettes d'investissement inscrites pour 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019
10 -Dotations (avec 1068)	191 716,19 €	307 067,76 €
13 - Subventions d'investissement	162 000,00 €	207 200,00 €
16 - Emprunt et dettes	250 500,00 €	400 800,00 €
Restes à réaliser	2 700,00 €	12 000,00 €
040 - Opérations d'ordre	18 850,00 €	9 860,00 €
041 - Opérations patrimoniales	23 451,42 €	9 000,00 €
024 -Produits de cessions	0,00 €	62 000,00 €
021 -Virement section de fonctionnement	264 150,21 €	239 169,51 €
Total	913 367,82 €	1 247 097.27 €

Les subventions d'équipements attendues :

- Projet réhabilitation en gîtes d'hébergement :
 - Région 100 000,00 €
 - Département 100 000,00 €
- Changement des fenêtres bâtiments communaux
 - SDE 07 7 200,00 €

Restes à réaliser :

- 4^{ème} tranche d'éclairage public :
 - SDE 07 8 800,00 €
- Isolation ADMR :
 - SDE 07 3 200,00 €

Pour le projet de réhabilitation du bâtiment de la Gare en gîtes d'hébergement, une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR), est en cours d'instruction.

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt à hauteur de 400 000,00 euros.

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2019 qui vient de lui être présenté.